

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Pays de la Loire			
Avis du CSRPN plénier du 06/02/2025			
Le nombre de membres (présents et mandats) est de 25 Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.			
Avis sans rapporteur	Avis sur une demande de dérogation « espèces protégées » concernant de la capture-relâcher pour réalisation d'inventaires (44)	Bénéficiaires : Les Amis de l'Erdre	Avis : Favorable
Liste des espèces protégées impactées : Faune : - Amphibiens présents en Loire-Atlantique			

Échanges

Le CSRPN s'interroge sur la gestion des mares et des ripisylves, et se demande s'il ne serait pas pertinent, dans ce cadre, de proposer une dérogation pour certaines espèces d'invertébrés protégées telles que la Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*), l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) et l'Oxycordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*).

Le pétitionnaire répond qu'aucun impact n'est prévu en 2025, les travaux prévus sont de la replantation des ripisylves. Il précise qu'aucune étude sur les invertébrés ne sera réalisée, à l'exception peut-être des odonates. L'association se questionne sur la nécessité d'une dérogation pour ce dernier aspect.

Le CSRPN souhaite savoir si un projet d'analyse de l'ADN environnemental est prévu sur le secteur d'étude.

Le pétitionnaire confirme qu'aucun projet de ce type n'est envisagé à ce stade par manque de compétences en interne, mais qu'il y est fortement intéressé.

Concernant les grands tritons, le CSRPN souligne que l'échantillonnage par épuisette n'est pas toujours la méthode la plus pertinente. Il souhaite donc savoir s'ils sont présents sur les secteurs étudiés et suggère l'utilisation d'autres techniques comme l'ADN environnemental ou les pièges passifs comme les nasses (qui demandent une dérogation différente). Le CSRPN propose d'effectuer aussi un inventaire à vue sur les zones avec une faible lame d'eau.

Le pétitionnaire précise que les inventaires se feront bien également à vue et qu'il n'est pas prévu de poser des pièges, la lame d'eau étant insuffisante. L'utilisation de l'épuisette est une méthode complémentaire.

Le CSRPN informe que le Triton marbré (*Triturus marmoratus*) est présent à Vigneux.

Le CSRPN demande des précisions sur les objectifs de ce type d'inventaires.

Le pétitionnaire explique qu'il cherche à quantifier et à qualifier les populations d'amphibiens sur les secteurs présentés (espèce, sexe, stade biologique...), sans pour autant effectuer de mesures biométriques.

Délibération

Le CSRPN note que le CERFA mentionne l'ensemble des espèces et estime qu'il serait préférable de ne lister que celles réellement susceptibles d'être rencontrées.

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autres remarques, le CSRPN donne un avis favorable sur ce dossier.

Le 23/02/2025

Le président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Guy Robin

